

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 14.12.2011 À 17 HEURES À STRASBOURG – SALLE DES CONSEILS DU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA CUS

Convocation du 02.12.2011

Membres en exercice : 50 titulaires
50 suppléants

Membres présents : 20 titulaires
11 suppléants

Délibération n°198 du Comité syndical

1. Convention ADEUS

Le programme de travail pour l'année 2012 s'articule autour de l'évaluation du SCOTERS et sa possible évolution. La pièce maîtresse du programme partenarial est la formalisation de l'évaluation, la stabilisation d'un certain nombre de questions, notamment :

- La capacité du SCOTERS existant à rester pertinent compte tenu des défis pointés par la prospective et des options d'aménagement que prendra le PLU communautaire. (Scénario démographique et économique, poids de la deuxième couronne etc.)
- Le bilan quantifié de sa mise en œuvre sur 6 ans au travers des indicateurs.
- L'analyse des options d'évolution (révision ou modification) en fonction des sujets identifiés politiquement et des contraintes juridiques.

L'intervention de l'ADEUS nous permettra de bénéficier de ses ressources (observatoires du territoire, ingénierie) pour une évaluation la plus précise et pertinente possible. Nous attendons également de l'ADEUS qu'elle joue pleinement un rôle de passeur d'idées entre différents projets menés sur le territoire et qui questionnent le SCOTERS. C'est le cas du PLUc de la CUS ou des travaux commun Etat/ Région sur le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ou la Plateforme Régionale d'Etude du Foncier (PREFACE).

Le cap de l'évaluation franchi, il est nécessaire de « réserver du temps » dans le programme de travail pour l'évolution du SCOTERS. Qu'elle se fasse par modification ou révision. Entre les deux options, c'est l'intensité et la complexité de la commande à l'ADEUS qui se joue.

Par ailleurs, les actions désormais classiques de mise en œuvre, qui d'ailleurs trouveront un débouché dans l'évolution du SCOTERS, doivent être poursuivies. C'est le travail d'observation du territoire et la collecte annuelle des indicateurs de suivi. Et surtout, la poursuite de l'action des groupes pilotes, Foncier et DAC.

Pour le DAC il s'agit de terminer la phase diagnostic et d'entrer dans la phase orientations. L'ADEUS étant positionnée en experte et en appui sur les questions d'aménagement du territoire, la rédaction des orientations revenant à un bureau d'études spécialisé mandaté par le SCOTERS avec le soutien de la CUS.

Pour le groupe foncier, il s'agit de préparer le chiffrage des objectifs de consommation foncière. C'est donc un travail de diagnostic qui est à faire. Ce diagnostic étant le moyen de garder la cohérence de notre démarche avec PREFACE.

Enfin, l'année 2012 doit permettre la mise en compatibilité du SCOTERS avec le projet du PEX au Wacken. L'ADEUS est donc mise à contribution pour la confection d'une partie du dossier, à savoir l'exposé des modifications et leur rédaction.

Au niveau du budget qui est présenté au point suivant, en l'attente d'une décision formelle de modifier ou de réviser le SCOTERS, il est proposé d'inscrire sur cette base un montant de 160 000 € correspondant à la contribution du Syndicat Mixte

*Le Comité syndical,
sur proposition du Président,
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Charge le président du Syndicat mixte de la signature de la convention financière 2012 avec l'Agence de développement et d'urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise et de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le
La publication le
Strasbourg, le

Le Président
Jacques BIGOT